Statistics Canada | Statistique Canada

99-108F
c. 3

Census
Recensement

Canada 1986

GUIDE À L'INTENTION DES UTILISATEURS

DONNÉES DU RECENSEMENT DE 1986 SUR L'ORIGINE ETHNIQUE

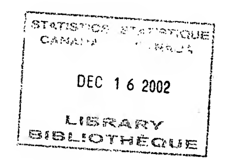
Canada



Recensement
Census

Canada 1986

Référence



99-sc-035

GUIDE À L'INTENTION DES UTILISATEURS

DONNÉES DU RECENSEMENT DE 1986 SUR L'ORIGINE ETHNIQUE

Publication autorisée par le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du Ministre des Approvisionnements et Services Canada.

Décembre 1990

Prix: Canada, $23.00
Autres pays, $24.00

ISBN-0-660-92748-9

Ottawa

This publication is available in English upon request (ISBN-0-660-13349-0).

REMERCIEMENTS

Le présent document a été rédigé par Pamela M. White de la Division de la statistique sociale, du logement et des familles, de Statistique Canada.

L'auteur souhaite remercier Jane Badets et Cynthia Wilson pour leur aide et leurs conseils. Ces remerciements s'adressent aussi à l'ensemble du personnel de la Division de la statistique sociale, du logement et des familles, et tout spécialement à Harry Champion et Michael Crew.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux

TABLE DES MATIÈRES - fin

I. INTRODUCTION

Le présent guide constitue une mise à jour du Guide de l'utilisateur des données du recensement de 1981 sur l'origine ethnique rédigé par W.O. Boxhill. La version de 1986 a pour objet de fournir les renseignements fondamentaux relatifs au concept d'origine ethnique applicable au recensement de 1986 et d'expliquer la stratégie de traitement employée aux fins du contrôle des données.

II. QU'EST-CE QUE L'ORIGINE ETHNIQUE OU CULTURELLE?

1. **Définitions**

Dans le Guide de l'utilisateur des données du recensement de 1981 sur l'origine ethnique (Boxhill, 1986), on explique de la façon suivante la complexité du concept de l'origine ethnique.

Il existe de nombreuses preuves que l'ethnie et l'origine ethnique sont des concepts multidimensionnels très complexes qu'on néglige d'ordinaire de définir (Isajiw, 1979). La Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups (Thernstrom, Orlov et Handlin, 1981) fournit toute une liste de facteurs à prendre en considération pour déterminer l'ethnie et identifier les groupes ethniques, dont la combinaison peut varier considérablement selon le cas :

1. lieux d'origine communs;
2. statut migratoire;
3. race;
4. langue ou dialecte;
5. religion(s);
6. liens qui vont au-delà de ceux qui lient des parents, des voisins et les membres de collectivités;
7. traditions, valeurs, symboles communs;
8. littérature, folklore et musique;
9. préférences alimentaires;
10. tendances relatives à l'établissement et à l'emploi;
11. intérêts spécifiques concernant les politiques en vigueur dans le pays natal et aux États-Unis;
12. organismes qui servent et soutiennent spécifiquement le groupe;
13. conscience d'appartenir à un groupe distinct;
14. conscience d'être perçu comme étant différent.

Les auteurs concèdent néanmoins que tenter de définir des groupes ethniques n'est pas (traduction libre) "chose simple, car il n'existe pas encore de consensus sur le sens précis du concept d'ethnie" (Thernstorm, Orlov et Handlin, 1981, p. 5) ni la façon dont il conviendrait de combiner ces 14 mesures.

Boxhill mentionne d'autres sources importantes qui traitent des conditions et des définitions relatives aux concepts de groupe ethnique et d'ethnie, et qu'il vaut la peine de répéter. La définition proposée par Sill (1968, p. 167) dans la International Encyclopedia of the Social Sciences est la plus pertinente :

> (Traduction libre) "Un groupe ethnique est une catégorie distincte de population vivant au sein d'une société plus vaste et possédant d'ordinaire une culture différente. Les membres du groupe sont, se considèrent ou sont considérés comme étant unis par des liens communs de race, de nationalité ou de culture."

Boxhill cite aussi une définition élaborée tirée de The Encyclopedia of the Social Sciences (Seligam, 1931, p. 607) qui fait ressortir le caractère distinct de nombreux groupes qui vivent à l'intérieur des frontières d'une collectivité nationale ou culturelle plus vaste.

La description de Boxhill tirée de Krauter et Davis (1978, p. 3) est peut-être l'une des plus perspicaces.

> "Un groupe ethnique n'est pas défini comme tel à cause du degré de différence mesurable ou observable par rapport aux autres groupes. Au contraire, il est défini comme tel parce que les personnes qui le constituent et celles qui n'y appartiennent pas savent qu'il est un groupe ethnique; parce que ces deux catégories de personnes parlent, pensent et agissent comme s'il s'agissait d'un groupe distinct."

Ringer et Lawless (1989) insistent aussi sur le concept du "nous" et du "eux" dans la formation et le maintien des groupes ethniques. Dans leur ouvrage intitulé "Race, Ethnicity and Society, ils soulignent que :

> (Traduction libre) "les groupes ethniques et raciaux ne constituent pas des entités tout à fait autonomes. Ils font plutôt partie d'un système social plus vaste qui influence, moule et, surtout dans le cas de groupes raciaux, peuvent même définir leur caractère propre et déterminer leurs conditions de vie. Ainsi, ces groupes se trouvent sans cesse confrontés à deux ensembles de forces dynamiques souvent opposés l'un à l'autre : notamment un ensemble servant à établir et à maintenir le caractère distinct du groupe (nous), et un ensemble de forces externes servant à former et à désigner le concept du "eux".

2. Question sur l'origine ethnique du recensement de 1986

Dans la question sur l'origine ethnique de 1986 on demandait aux recensés d'indiquer leurs "origines ethniques ou culturelles". La question était aussi vague en 1986 qu'en 1981, sauf qu'en 1981, elle comportait au moins un point de référence;. soit la mention "à votre arrivée sur ce continent". Ce repère temporel des origines ne faisait pas partie de la question en 1986.

Guide du recensement de 1986 et question sur l'origine ethnique

Lors du recensement de 1986, la variable de l'origine ethnique correspondait aux "racines ethniques ou culturelles" de la population, comme on peut le voir dans la rubrique du Guide du recensement ci-après;

> **Question 17**
>
> **Le groupe ethnique ou culturel se rapporte à l'origine des ancêtres, aux "racines" de la population et ne doit pas être confondu avec la citoyenneté ou la nationalité. Les Canadiens appartiennent à de nombreux groupes ethniques et culturels, comme les Inuit, les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis, les Irlandais, les Écossais, les Ukrainiens, les Chinois, les Japonais, les Indiens (du sous-continent indien), les Hollandais, les Anglais, les Français, etc.**
>
> **Il est à remarquer que, dans les cas où la langue vous sert à déterminer votre appartenance à un groupe ethnique, vous devez déclarer le groupe ethnique précis auquel vous appartenez, par exemple, Haïtien au lieu de Français, Autrichien au lieu d'Allemand.**
>
> ***La question sur l'origine ethnique fournira des renseignements dont les nombreuses associations ethniques et culturelles du Canada se servent pour étudier la taille, la localisation géographique, les caractéristiques et d'autres aspects de leur population respective.***

La définition utilisée en 1986 diffère très peu de celle fournie dans le Guide du recensement de 1981:

> **Question 26**
>
> Ne pas confondre groupe ethnique ou culturel avec citoyenneté ou nationalité. Par "groupe ethnique ou culturel" on entend les "origines" de la population. Les Canadiens appartiennent à de nombreux groupes ethniques ou culturels: Français, Anglais, Irlandais, Écossais, Ukrainien, Indien autochtone, Chinois, Japonais, Hollandais, etc.
>
> Si vous avez des doutes quant à la réponse à donner, pensez à la langue que vos ancêtres (ou vous-même) parlaient à leur première arrivée sur ce continent, par exemple, hollandais, japonais. Toutefois, si une langue est parlée par plus d'un groupe ethnique, il faut indiquer le groupe ethnique précis, par exemple, "Autrichien" plutôt que "Allemand".
>
> Les autochtones devront ignorer la phrase "à votre première arrivée sur ce continent".
>
> Les Métis sont les descendants du croisement d'Amérindiens et de personnes d'origine européenne et formaient une entité socio-culturelle distincte au 19e siècle. Ils ont depuis absorbé la descendance mixte issue d'Amérindiens et de groupes venus de toutes les parties du monde.

Malgré que le concept d'"origines" ethniques ou culturelles n'ait pas changé, la mention "à votre arrivée sur ce continent" permettait d'établir un repère temporel à partir duquel on pouvait retracer les racines ethniques de ses ancêtres. On a laissé tomber ce point de repère dans la question de 1986 parce qu'on le considérait inapproprié aux personnes d'origine autochtone. En 1986, on a demandé aux recensés la question suivante : "À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) appartenez-vous ou vos ancêtres appartenaient-ils?". On leur a aussi demandé d'indiquer ou de préciser autant de groupes qu'il le fallait.

Un bon nombre des groupes ethniques figurant sur le questionnaire ont été changés dans la question du recensement de 1986. Ainsi, les groupes "Indien inscrit" et "Indien non inscrit" ont été remplacés par le groupe "Indien d'Amérique du Nord". Par ailleurs, la disposition des groupes dans la question a été modifiée de manière qu'ils figurent par ordre numérique relatif. On a donc interchangé la position des groupes Chinois et Polonais dans la question de 1986.

La case à cocher "Noir" a été ajoutée à la question du recensement de 1986, par suite des recommandations de la commission Abella sur l'équité en matière d'emploi et du rapport du comité parlementaire intitulé L'égalité ça presse! portant sur la nécessité de produire des données sur la population des minorités visibles du Canada.

En outre, on a ajouté deux autres espaces au questionnaire afin de permettre aux recensés d'indiquer jusqu'à trois groupes non précisés dans la question.

Question sur l'origine ethnique de 1986

17. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) appartenez-vous ou vos ancêtres appartenaient-ils? *(Consultez le Guide)*

Cochez ou précisez plus d'un s'il y a lieu

- 25 ☐ Français
- 26 ☐ Anglais
- 27 ☐ Irlandais
- 28 ☐ Écossais
- 29 ☐ Allemand
- 30 ☐ Italien
- 31 ☐ Ukrainien
- 32 ☐ Hollandais (Néerlandais)
- 33 ☐ Chinois
- 34 ☐ Juif
- 35 ☐ Polonais
- 36 ☐ Noir
- 37 ☐ Inuit
- 38 ☐ Indien de l'Amérique du Nord
- 39 ☐ Métis

Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s). *Par exemple, Portugais, Grec, Indien(Inde), Pakistanais, Philippin, Japonais, Vietnamien (précisez ci-dessous)*

40 Autre *(précisez)*

41 Autre *(précisez)*

42 Autre *(précisez)*

Question sur l'origine ethnique de 1981

26. À quel groupe ethnique ou culturel apparteniez-vous, vous ou vos ancêtres, à votre première arrivée sur ce continent?

(Pour plus de renseignements, consultez le Guide.)

- 25 ☐ Français
- 26 ☐ Anglais
- 27 ☐ Irlandais
- 28 ☐ Écossais
- 29 ☐ Allemand
- 30 ☐ Italien
- 31 ☐ Ukrainien
- 32 ☐ Hollandais (Néerlandais)
- 33 ☐ Polonais
- 34 ☐ Juif
- 35 ☐ Chinois
- 36 Autre (précisez)

Autochtones

- 37 ☐ Inuit
- 38 ☐ Indien inscrit
- 39 ☐ Indian non inscrit
- 40 ☐ Métis

III. COLLECTE DES DONNÉES

La question sur l'origine ethnique a été posée à un ménage canadien sur cinq. On a ensuite "pondéré" les renseignements recueillis afin de produire une estimation applicable à l'ensemble de la population canadienne. Cette méthode permet de réduire le fardeau de déclaration global, tout en fournissant des données statistiques fiables sur les caractéristiques démographiques, socio-économiques et culturelles de la population canadienne.

Au recensement de 1986, plus de 98% de la population canadienne a été dénombrée au moyen de la méthode d'auto-dénombrement. Les questionnaires ont été livrés avant la journée du recensement (3 juin 1986), afin qu'ils soient remplis par les membres des ménages à cette date. Les documents remplis ont été renvoyés par la poste à Statistique Canada ou recueillis par des recenseurs. La méthode de recensement par interview n'a servi que pour moins de 2% de la population. Les recenseurs ont effectué le dénombrement par interview surtout dans les régions éloignées et les régions du Nord et dans les réserves indiennes où la méthode de retour par la poste n'est pas très pratique à cause du service postal irrégulier et, où on ne peut considérer la reprise des questionnaires par le recenseur en raison des longues distances à parcourir.

IV. RÉPONSE À LA QUESTION

1. Non-réponse

En 1986, le taux de non-réponse à la question sur l'origine ethnique a atteint 2.5%, soit une légère hausse par rapport au taux de 2.3% enregistré en 1981. On peut voir les variations régionales du nombre de non-réponses au tableau 1. Le taux de non-réponse le plus bas a été enregistré au Québec et dans les Maritimes, et le plus élevé, dans l'Ouest ainsi que parmi la population visée par le questionnaire 2C (à l'étranger).

TABLEAU 1: Comparaison des taux de non-réponse aux questions sur l'origine ethnique des recensements de 1981 et de 1986

Bases C & I	Données de 1986 N	Données de 1986 %	Données de 1981 N	Données de 1981 %
Canada	131,330	2.50%	116,960	2.30%
Est	11,010	2.38%	9,680	2.20%
Québec	28,215	2.12%	24,980	1.90%
Ontario	44,925	2.48%	40,630	2.40%
Ouest	46,195	2.86%	40,630	2.70%
2C	990	3.89%	910	4.00%

Source: Statistique Canada, et non publiées, données non pondérées à l'étape du montage sur la base

Il n'y avait pas de suivi obligatoire des non-réponses aux questions sur l'origine ethnique de 1981 et de 1986. Étant donné que chaque personne recensée devait répondre à la question sur l'origine ethnique, une non-réponse constituait une situation inacceptable qui devait être résolue par l'attribution déterministe ou l'imputation de réponses. Ce processus, appelé Contrôle et imputation, est décrit au chapitre V.

2. Profils de réponse à la question de 1986 -- Réponse simples et multiples

En 1981, les réponses multiples à la question sur l'origine ethnique n'étaient pas encouragées, mais elles étaient acceptées. Les modifications apportées en 1986, notamment l'instruction indiquant de cocher ou de préciser plus d'un groupe s'il y avait lieu et l'ajout de deux espaces additionnels pour les réponses en toutes lettres par rapport à 1981, ont fait passer le taux de réponses multiples de 11%, qu'il était en 1981, à 28% en 1986.

En 1986, à l'étape du montage des données sur la base, 2.5% des recensés n'avaient indiqué aucune origine ethnique, 70.4% avaient indiqué un groupe, 16.7% avaient indiqué deux groupes, 6.6% avaient indiqué trois groupes et 3.8% possédaient des origines ethniques composées de quatre groupes ou plus. Comme on peut le voir au tableau 2, les résidants du Québec (3.8%) étaient bien moins susceptibles d'indiquer deux groupes ou plus que ceux de l'Ontario (12.9%) ou de l'Ouest (14.6%).

Il y avait une réponse simple à la question sur l'origine ethnique lorsqu'une seule case était cochée ou qu'une seule réponse en toutes lettres était précisée par la personne recensée. Comme on peut le voir au tableau 3, des 3,694,380 recensés qui ont indiqué un seul groupe ethnique, 90% avaient coché une case (3,324,575) et 10% avaient écrit une réponse en toutes lettres (369,810).

La catégorie "Français" a été la réponse simple cochée la plus courante (1,224,480); viennent ensuite les catégories "Anglais" (934,350), "Allemand" (185,162), "Écossais" (170,230) et "Indien de l'Amérique du Nord" (150,930). Comme on peut le voir dans l'annexe A, les réponses en toutes lettres les plus fréquentes ont été "Indien de l'Inde" (46,405), "Portugais" (43,840) et "Norvégien" (42,870).

Au total, les réponses cochées correspondaient à 85% des réponses indiquées par les recensés. Environ 7.3% des recensés n'ont utilisé que les espaces réservés aux réponses en toutes lettres pour indiquer leurs origines ethniques. Par ailleurs, 5.2% ont utilisé à la fois les cases et les espaces destinés aux réponses en toutes lettres et, comme il a été souligné précédemment, 2.5% des recensés n'ont pas répondu à la question.

TABLEAU 2: Répartition de la féquence des réponses multiples (doubles, triples, etc.) à la question sur l'origine ethnique, bases du Canada et du contrôle et de l'imputation, 1986.

RÉPONSE ETHNIQUE DÉCLARÉE	CANADA N	%	EST N	QUÉBEC N	ONTARIO N	OUEST N	2C N
NON-RÉPONSES	131,330	2.50%	11,010	28,215	44,925	46,195	990
RÉPONSES SIMPLES	3,694,390	70.44%	317,590	1,209,810	1,170,270	982,150	14,560
RÉPONSES MULTIPLES	1,418,720	27.05%	134,505	90,575	595,930	587,810	9,905
Nombre de groupes							
2	876,365	16.71%	87,725	68,265	362,870	351,800	5,710
3	344,830	6.58%	31,680	15,355	152,050	143,100	2,640
4	140,160	2.67%	11,555	5,035	58,990	63,435	1,145
5	41,615	0.79%	2,705	1,385	16,540	20,685	305
6	11,350	0.22%	650	365	4,050	6,205	80
7	2,955	0.06%	130	120	1,000	1,695	20
8	845	0.02%	25	25	275	515	5
9	255	0.00%	10	10	55	180	0
10	90	0.00%	15	5	25	50	0
11	45	0.00%	5	0	10	30	0
12	30	0.00%	5	5	10	10	0
13	5	0.00%	0	0	0	5	0
14	15	0.00%	0	0	5	10	0
15	140	0.00%	5	5	55	80	0
16	20	0.00%	0	0	10	10	0
17	5	0.00%	0	0	5	0	0
18	10	0.00%	0	0	0	10	0
POPULATION TOTALE	5,244,430	100.00%	463,100	1,328,600	1,811,125	1,616,150	25,450

Source: Statistiques Canada, données non publiées, non contrôlées, non pondérées, stade du montage des données sur la base de données. En raison des valeurs arrondies, il se peut que la somme des colonnes n'égale pas toujours le total.

TABLEAU 3: Réponses multiples et simples à la question sur l'origine ethnique, recensement de 1986, Canada

	Nombre	Pourcentage
Non-réponses	131,330	2.50%
Réponses simples	3,694,380	70.44%
Réponses cochées simples	3,324,515	63.39%
Français	1,224,480	23.35%
Anglais	934,350	17.82%
Irlandais	138,590	2.64%
Écossais	170,230	3.25%
Allemand	185,160	3.53%
Italien	135,700	2.59%
Ukrainien	82,910	1.58%
Hollandais (Néerlandais)	69,670	1.33%
Chinois	68,435	1.30%
Juif	46,820	0.89%
Polonais	43,325	0.83%
Noir	32,150	0.61%
Inuit	23,465	0.45%
Indien d'Amérique du Nord	150,930	2.88%
Métis	18,310	0.35%
Réponses en toutes lettres simples	369,810	7.05%
ETO40I	368,685	7.03%
ETO41I	865	0.02%
ETO42I	260	-
Réponses multiples	1,418,720	27.05%
Réponses cochées multiples	1,124,835	21.45%
Réponses en toutes lettres multiples	18,085	0.34%
ETO40I + ETO41I	17,965	0.34%
ETO40I + ETO42I	45	-
ETO41I + ETO42I	75	-
Réponses multiples cochées et en toutes lettres	246,215	4.69%
Réponses cochées + ETO40I	242,800	4.63%
Réponses cochées + ETO41I	2,900	0.06%
Réponses cochées+ ETO42I	515	0.01%
Autres réponses multiples cochées et en toutes lettres	29,585	0.56%
Total	5,244,430	100.00%

Source: Statistique Canada, données non publiées, non-contrôlées, non pondérées, stade du montage des données sur la base. En raison des valeurs arrondies il se peut que les pourcentages n'égalent pas toujours 100.

V. CONTRÔLE ET IMPUTATION

Toutes les données du recensement ont été validées au moyen d'un procédé de traitement appelé "contrôle et imputation". Au cours de ce procédé, on détermine si les réponses sont valides ou contradictoires en fonction de règles de contrôle pré-établies. Les données valides ont été acceptées sans modifications, tandis que les réponses contradictoires ont été résolues de manière à ce que le moins de changements possible ne soient apportés aux données fournies par les recensés. Lorsque le recensé n'indiquait pas son origine ethnique, les réponses étaient imputées selon des règles pré-établies.

Le traitement de la variable de l'origine ethnique a été effectué en trois étapes : la phase avant imputation, l'imputation et la phase après imputation.

IV. RÉSULTATS AVANT IMPUTATION

La phase imputation avant imputation de la variable de l'origine ethnique de 1986 avait pour objet d'éliminer la répétition des entrées en toutes lettres, de résoudre l'incompatibilité Sud-asiatique/Autochtone, de simplifier l'extraction des réponses des groupes de race noire et d'éliminer les réponses de nature religieuse. De plus, lorsqu'il manquait les réponses des enfants d'une famille de recensement, on fournissait des réponses selon des règles de contrôle pré-établies.

1. **Réponses en toutes lettres répétitives**

L'un des premiers changements apporté aux réponses consistait à éliminer les réponses en toutes lettres répétitives. La question sur l'origine ethnique de 1986 comportait trois espaces pour les réponses en toutes lettres. Afin de garantir des réponses uniques pour chaque recensé, les réponses en toutes lettres ont été vérifiées de manière qu'il n'y ait pas de réponse répétitive. En outre, la première entrée en toutes lettres devait toujours figurer dans le premier espace prévu à cet effet. On peut voir au tableau 4 que les réponses répétitives constituaient environ .03% de l'ensemble des réponses en toutes lettres.

2. **Recodage des entrées**

Après l'élimination des entrées répétitives, certaines entrées codées ont fait l'objet d'une nouvelle attribution selon une méthode déterministe. À l'étape du codage manuel, on a attribué des codes aux groupes qui n'étaient pas destinés à être incorporés à la base de données d'extraction.

Ainsi, étant donné que le recensement de 1986 ne présentait pas de question sur la religion, on s'attendait que certains recensés indiquent un groupe religieux plutôt qu'un groupe ethnique. Il avait été décidé de coder ces réponses et, advenant un faible dénombrement, d'attribuer ces groupes religieux à des groupes ethniques.

On peut voir au tableau 5 la fréquence des groupes qui ont été changés de façon déterministe au cours de la phase avant imputation. Les changements sont décrits ci-après.

a) V555-Autre-n.c.a.

Au cours du codage effectué lors du dépouillement au bureau régional (DBR), le code V555-Autre-n.c.a. a été attribué par le centre de Terre-Neuve aux entrées en toutes lettres "Colon", "Colon autochtone" et "Kabluinuk". Pendant la phase avant imputation, l'entrée en toutes lettres recevait le code A_BLANK et la réponse ETO371-Inuit était validée. À l'extérieur de Terre-Neuve, l'entrée V555-Autre-n.c.a. a été traitée comme s'il s'agissait d'un code invalide pouvant découlé d'une erreur de codage ou d'entrée des données.

Au Labrador, on désigne souvent les personnes ayant à la fois des racines Inuit et non Inuit comme des colons. Il s'agit d'une expression unique applicable seulement à la région du Labrador.

b) D016-Amérindien-m.c.a.

En 1986, 31,834 recensés ont donné le nom d'une tribu ou d'une nation indienne en guise de réponse en toutes lettres. Puisqu'il n'était pas possible d'identifier séparément ces réponses, on leur a attribué le code 016. Au cours de la phase avant imputation, l'entrée a reçu le code A_BLANK et on a validé la case à cocher ETO391-Indien d'Amérique du Nord.

TABLEAU 4: Répartition illustrant la fréquence des réponses identiques ET040I, ET041I, ET042I, pour les bases du Canada et du contrôle et de l'imputation, recensement de 1986

Nombre de cas	CANADA		EST	QUÉBEC	ONTARIO	OUEST	2C
	N	%	N	N	N	N	N
ETO40=ETO41/ETO42(*)	1,075	0.02%	15	100	525	430	5
ETO40=ETO42/ETO41(*)	55	0.00%	0	5	30	15	0
ETO41=ETO42/ETO40(*)	50	0.00%	0	0	30	15	0
ETO40=ETO41=ETO42(*)	135	0.00%	0	20	75	40	0
ELSE	5,243,115	99.97%	463,085	1,328,480	1,810,460	1,615,650	25,445
TOTAL	5,244,430	100.00%	463,100	1,328,600	1,811,125	1,616,150	25,450

(*) Cas où les réponses ETO40=ETO41=ETO42=A_BLANK sont exclues.

SOURCE: Statistique Canada, données non publiées, non contrôlées, non pondérées, stade du montage des données sur la base. En raison des valeurs arrondies, il se peut que les pourcentages n'égalent pas toujours 100.

c) Élimination des réponses ethno-religieuses

En 1986, le recensement ne comportait pas de question sur la religion. Puisqu'on s'attendait qu'il y ait des réponses de nature religieuse à la question sur l'origine ethnique, on a attribué des codes lors du dépouillement au bureau régional. Au cours de la phase avant imputation, ces entrées ont été attribuées à certains groupes ethniques. Voici les changements qui ont été apportés :

i) La réponse en toutes lettres "hindou" a été tranformée en "Indien de l'Inde, n.c.a."

ii) La réponse en toutes lettres "musulman-islamique" a été attribuée au groupe "Indien de l'Inde" lorsque la langue maternelle était du type sud-asiatique. Dans le cas de toutes les autres langues maternelles, les réponses étaient attribuées au groupe Arabe, n.c.a.

L'attribution à l'échelon de la famille a permis de garantir que les enfants qui pouvaient avoir l'anglais et le français comme langues maternelles conservent les réponses de leurs parents.

iii) La réponse en toutes lettres "hutterite" a été attribuée au groupe Allemand.

iv) La réponse en toutes lettres "mennonite" a été attribuée au groupe Allemand.

v) La réponse en toutes lettres "bouddhiste" a été attribuée au groupe "Autres Asiatiques", n.c.a.

vi) La réponse en toutes lettres "sikh" a été transformée en "Pendjabi".

vii) Le groupe "Autres groupes religieux" a été incorporé au groupe "Autres", n.c.a.

d) Réponses "Cypriote"

Au moment de la planification du système de codage pour le recensement de 1986, on s'attendait que des recensés indiquent les réponses "Cypriote Turc", "Cypriote Grec" et "Cypriote". Or, les niveaux de réponse de ces groupes ont été trop faibles pour qu'on incorpore ces données à la base d'extraction. On a donc apporté les changements suivants :

i) On a tranformé la réponse "Cypriote Turc" en une réponse multiple, soit Turc et Cypriote.

ii) On a tranformé la réponse "Cypriote Grec" en une réponse multiple, soit Grec et Cypriote.

iii) On a maintenu la réponse "Cypriote".

e) Réponses "Noir"

Afin de faciliter davantage l'extraction des données, on a apporté les changements suivants aux entrées relatives au groupe Noir :

i) La réponse en toutes lettres "Noir antillais" a été changée de manière à valider la réponse cochée Noir ETO361 et à changer la réponse en toutes lettres pour "Antillais".

ii) La réponse en toutes lettres "Noir Canadien" a été changée de manière à valider la réponse cochée Noir ETO361 et à changer la réponse en toutes lettres pour "Canadien".

TABLEAU 5: Nombre d'entrées non pondérées et non arrondies sur l'origine ethnique qui ont été attribuées selon une méthode déterministe pendant la phase avant imputation, recensement du Canada du 1986

Groupes ethno-religieux	ETO40I	ETO41I	ETO42I	Total
T111- Bouddhiste	25	0	0	25
T112- Hindou	920	120	10	1,050
T113- Sikh	910	255	35	1,195
T114- Musulman-Islamique	715	210	40	965
T116- Doukhobor-Freedomite	280	60	5	340
T117- Huttérite	1,325	50	80	1,455
T118- Mennonite	4,590	390	25	5,005
D016- Amérindien, n.c.a	29,120	2,345	365	31,835
U123- Cypriote Grec	65	0	0	65
U124- Cypriote Turc	0	0	0	0
U555- Autres, n.c.a. (Colon Inuit)	285	5	0	290
T119- Autres groupes religieux	115	25	10	150
I027- Noir antillais	65	0	5	70
I028- Américain de race noire	15	0	0	15
I029- Canadien de race noire	95	10	0	105
I030- Noir, n.c.a.	60	5	5	70

Source: Statistique Canada, données non publiées, non contrôlées, non pondérées, stade du montage des données sur la base.

iii) La réponse en toutes lettres "Noir Américain" a été changée de manière à valider la réponse cochée Noir ETO361 et à changer la réponse en toutes lettres pour "Américain".

iv) La réponse en toutes lettres "Noir" a été changée de manière à valider la réponse cochée Noir ETO361 et à attribuer le code A_BLANK à la réponse en toutes lettres.

Afin d'éliminer toute incompatibilité entre les réponses en toutes lettres "Noir Africain" et "Autres Africains" et la réponse cochée "Noir", les solutions suivantes ont été apportées. Lorsqu'un recensé indiquait "Autres Africains" et cochait la case "Noir", on changeait la réponse en toutes lettres pour "Noir Africain". La réponse "Autres Africains" doit représenter les groupes qui ne font pas partie du groupe Noir Africain.

3. **Résolution des incompatibilités entre les réponses Autochtone et Sud-asiatique**

Boxhill (1985) a découvert que lors du dépouillement des données du recensement de 1981, une erreur de réponse s'est glissée sans qu'on s'en rende compte. Plus de 2,000 autochtones avaient des langues maternelles asiatiques et une religion non chrétienne telle que sikh ou hindouisme, et étaient nés à l'extérieur du Canada ou des États-Unis, notamment en Inde, au Pakistan, aux îles Fidji, en Tanzanie, en Guyane ou au Sri Lanka. Il a été décidé, pour le recensement de 1986, d'assurer un contrôle de ces réponses contradictoires.

La contradiction entre les réponses "Autochtone" et "Sud-asiatique" survenait lorsque les recensés inscrivaient le groupe Indien en toutes lettres ou que quelqu'un d'origine sud-asiatique cochait la case "Indien d'Amérique du Nord". En 1981, la réponse "Indien" en toutes lettres était codée comme "Amérindien, n.c.a." Par ailleurs, en 1986, le code correspondant au groupe Indien ne figurait pas dans le Cahier des codes -population. Lorsque le recensé inscrivait "Indien" en toutes lettres, les codeurs devaient vérifier la langue maternelle et le lieu de naissance de la personne avant d'attribuer un code. On réduisait ainsi la possibilité de confusion entre Sud-asiatique et Autochtone, mais on augmentait la charge de travail du codeur. Ce dernier devait coder un certain nombre de boîtes de SD par jour et, puisque ces étapes supplémentaires ralentissaient le processus, les procédures n'étaient pas toujours suivies.

On avait aussi décelé un autre problème de réponse. Ainsi, il est très courant que des Haïtiens ou d'autres francophones des Caraïbes ayant des origines raciales mixtes se désignent comme des métis. Au vrai sens du terme, ils sont bien des métis. Toutefois, ils n'ont pas d'origines mixtes d'Indiens d'Amérique du Nord, bien qu'ils puissent être de descendance Arawak ou d'une autre origine indigène des Caraïbes. À mesure que le nombre d'immigrants haïtiens augmentera et que la prédominance des personnes ayant des origines mixtes s'amplifiera, le terme "métis" ne sera plus exclusivement réservé, dans l'esprit des recensés, aux personnes ayant des origines à la fois autochtones et non autochtones. La stratégie de contrôle mise de l'avant en 1986 tenait également compte de ce genre de profil de recensés.

Lorsque les spécifications de contrôle et d'imputation de 1986 ont été élaborées, on avait prévu que la question n°7 du questionnaire 2A pourrait servir à attribuer des réponses dans les cas de non-réponses et à valider les réponses des recensés déclarant être d'origine autochtone. Malheureusement, la question n°7 du questionnaire 2A n'a pas rempli son rôle (Hagey, 1987) et les données n'ont pu servir au contrôle et à l'imputation des réponses sur l'origine ethnique du questionnaire 2B.

L'échec de la question n°7 a soulevé des doutes à l'égard des réponses "Autochtone" obtenues à la question sur l'origine ethnique du questionnaire 2B. Il a été décidé de vérifier de très près toutes les données. Cette vérification permettrait d'éliminer les réponses contradictoires relatives aux groupes Sud-asiatique et Autochtone, et de détecter les erreurs de réponse des recensés qui n'ont pas compris la signification du terme Inuit, un problème important lié à la question n°7.

L'échec de la question n°7 a notamment eu pour conséquence de modifier la stratégie de contrôle et d'imputation de la variable de l'origine ethnique de 1986. Étant donné que la structure de contrôle en vue du traitement de la variable ethnique avait déjà été établie, on a dû faire certains compromis. Il a donc fallu procéder aux derniers rappels des réponses Autochtone et Sud-asiatique dans tous les enregistrements. Il n'a malheureusement pas été possible de surveiller avec précision les changements particuliers qui ont été apportés puisque tous les enregistrements étaient jugés soit BON, MAUVAIS ou DOUTEUX; on leur attribuait ensuite l'indicateur approprié. On pouvait par la suite enregistrer par-dessus cet indicateur si d'autres éléments du profil de réponse posaient des problèmes. On peut voir au tableau 6, les entrées à l'étape du montage des données sur la base qui ont fait l'objet d'une vérification des plus serrées.

Il importe de souligner qu'il n'y avait pas de variable sommaire à cette étape du traitement. Ce sont donc les réponses qui sont étudiées, et non l'ensemble des groupes présentés aux recensés. Il s'agit-là d'une des difficultés que pose le traitement d'une variable présentant trois espaces pour les réponses en toutes lettre. Toute modification de n'importe quelle des trois réponses en toutes lettres ou des 15 réponses cochées peut entraîner un changement de la valeur de l'indicateur.

Tous les enregistrements ont fait l'objet de plusieurs stades d'évaluation. Il faut souligner qu'aucun changement ne pouvait être apporté aux données sur la langue maternelle, car cette variable du questionnaire 2A avait déjà fait l'objet d'un traitement. Par conséquent, s'il y avait incompatibilité entre la réponse sur l'origine ethnique (par exemple, Inuit) et celle sur la langue maternelle (par exemple, hindi), l'entrée relative à l'origine ethnique devait être modifiée.

Tous les enregistrements ont été vérifiés en fonction de la langue maternelle. Ceux qui soulevaient des doutes et qui risquaient d'être incompatibles avec la langue maternelle étaient ensuite évalués en fonction du type de domicile (réserve indienne ou établissement indien), et enfin, en fonction du lieu de naissance et de la citoyenneté. On doit aussi souligner que les données relatives au lieu de naissance et à la citoyenneté du questionnaire 2B n'avaient pas encore fait l'objet d'un traitement à ce stade.

a) Langue maternelle

La vérification des enregistrements s'est déroulée de la façon suivante. Si, pour une entrée "Autochtone" (Inuit, Indien d'Amérique du Nord, métis), la langue maternelle était E01_CRI à E028_WAKASHENNE, E030_INUKTITUT ou E031_MOHAWK, on considérait que l'enregistrement était BON. On conservait les origines autochtones et aucun autre traitement n'était nécessaire à ce stade.

Si le recensé d'origine autochtone indiquait une langue non officielle autre qu'une langue autochtone, la valeur ethnique était considérée comme étant MAUVAISE, et on éliminait la valeur autochtone. Cette situation survenait par exemple lorsque le recensé avait coché la case ETO391_INDIEN D'AMÉRIQUE DU NORD et que la langue maternelle était l'hindi. Étant donné qu'il n'était pas possible de changer cette dernière valeur, il fallait donc modifier l'origine ethnique. On invalidait la case, et aucun autre traitement des MAUVAIS enregistrements n'avait lieu à ce stade.

Si, pour un enregistrement "Autochtone", la langue maternelle était l'anglais, le français, une réponse multiple formée de l'anglais et du français, ou une réponse multiple formée de l'anglais ou du français et d'une langue non officielle qui n'était pas autochtone, on considérait l'enregistrement comme étant DOUTEUX. En outre, si la langue maternelle était E029_AMÉRINDIEN_N.C.A., l'enregistrement "Autochtone" était considéré comme DOUTEUX. Au cours du codage, un grand nombre de Sud-asiatiques ont reçu le code Langues amérindiennes, n.c.a. Toutes les entrées douteuses ont nécessité un traitement supplémentaire.

TABLEAU 6: Nombre d'enregistrements menacés parce qu'ils étaient incompatibles , recensement de 1986

ETO37- Inuit	26,985			
ETO38- Indien d'Amérique du Nord	235,240			
ETO39- Métis	41,250			
	ETO40I	ETO41I	ETO42I	Total
D016- Amérindien, n.c.a	29,120	2,345	365	31,835
V555- Autres, n.c.a.	285	5	0	290
Q086- Bengali	100	10	5	115
Q087- Gujarati	175	55	5	230
Q088- Pendjabi	1,490	300	10	1,795
Q089- Tamil	295	120	5	420
Q090- Indien de l'Inde, n.c.a.	46,405	1,725	205	48,330
Q091- Bangladeshi	290	20	0	310
Q092- Pakistanais	5,430	510	40	5,985
Q093- Sri Lankais	1,290	60	10	1,360
Q094- Cingalais	195	10	0	210
T112- Hindou	920	120	10	1,050
T113- Sikh	910	255	35	1,195
T114- Musulman Islamique	720	210	40	965

Source: Statistique Canada, données non publiées, non contrôlées, non pondérées, stade du montage des données sur la base.

La langue maternelle E029_AMÉRINDIEN_N.C.A. a toutefois constitué une exception. Dans ce cas, c'était la réponse sur la langue maternelle qui était erronée et non la valeur ethnique. Puisque cette valeur de la langue maternelle avait été désignée comme étant incorrecte au moment de la diffusion, il a été décidé de conserver le reste des caractéristiques énoncées dans le questionnaire 2B aux fins de ces enregistrements.

Ainsi, la vérification de la langue maternelle des recensés ayant indiqué une origine autochtone ou sud-asiatique a permis de repérer les BONS et les MAUVAIS enregistrements. Seuls ceux qui étaient DOUTEUX nécessitaient un traitement supplémentaire.

Il convient de souligner que le contrôle a porté en grande partie sur les réponses relatives au groupe "Autochtone" dont la langue maternelle était erronée. Après le traitement, il devint évident que d'autres données qualitatives auraient dû être prises en considération (annexe D), notamment les données relatives à la langue maternelle correspondant à des réponses sur l'origine ethnique curieuses. Ces situations ont été introduites au cours du codage et elles n'avaient pas été prévues lors de la conception de la stratégie de contrôle.

b) <u>Enregistrements DOUTEUX</u>

i) Type de domicile

Les entrées douteuses relatives à la langue maternelle ont été étudiées selon le type de domicile. Il faut souligner qu'à ce stade du traitement, seuls les enregistrements de la catégorie "Autochtone" faisant état d'une langue maternelle anglaise ou française, ainsi qu'anglaise et française étaient examinés. Si, d'après les enregistrements, les recensés demeuraient sur une réserve ou dans un établissement indien, ils n'étaient plus considérés comme DOUTEUX.

Par ailleurs, les enregistrements toujours DOUTEUX étaient étudiés en fonction du lieu de naissance et de la citoyenneté. À ce stade, les enregistrements DOUTEUX présentaient l'anglais ou le français, ou l'anglais et le français comme langues maternelles, et le genre de subdivision de recensement était autre qu'une réserve ou un établissement indien.

ii) Lieu de naissance et citoyenneté

Le reste des enregistrements DOUTEUX ont été examinés en fonction du lieu de naissance. Les recensés d'origine autochtone devaient être nés au Canada et avoir la citoyenneté canadienne à la naissance, bien qu'on permettait certaines exceptions.

Les exceptions permises visaient les recensés autochtones ayant une citoyenneté canadienne de naissance et un lieu de naissance autre que le Canada, les États-Unis ou le Groënland. Dans la plupart des cas, il s'agissait de recensés nés en Allemagne de l'Ouest (dont les parents faisaient partie des Forces Armées canadiennes).

Si les enregistrements DOUTEUX indiquaient que le recensé était un immigrant (citoyenneté autre que canadienne de naissance et une année d'immigration), seuls certains lieux de naissance étaient permis, soit les États-Unis et le Groënland. Dans le cas de tous les autres lieux de naissance, l'enregistrement autochtone DOUTEUX était considéré comme MAUVAIS et la réponse "Autochtone" sur l'origine ethnique était éliminée. Cette mesure avait pour effet d'annuler les enregistrements "Autochtone" erronés qui avaient été fournis par les recensés ayant le profil suivant : langue maternelle - anglais, immigrant, citoyenneté canadienne par naturalisation, lieu de naissance - Sri Lanka, origine ethnique - Indien d'Amérique du Nord.

Le dernier rappel n'était pas parfait, mais il était plus poussé qu'en 1981. Il a aussi permis de s'assurer que les données relatives aux autochtones ne présentaient pas de défauts évidents. Étant donné que le traitement visait la famille, il permettait d'éliminer les réponses "Autochtone" pour la famille dont les parents sont de langue maternelle hindi, et la valeur "Indien d'Amérique du Nord" pour les enfants nés au Canada qui sont non immigrants et de langue maternelle anglaise était également supprimée.

4. **Attribution de la valeur "Autochtone"**

L'étape finale du dernier rappel de la valeur "Autochtone" a consisté à attribuer, selon une méthode déterministe, des réponses aux enregistrements laissés entièrement en blanc et répondant aux critères suivants: s'il y avait une réponse en blanc à la question sur l'origine ethnique et que la langue maternelle était l'Inuktitut, on validait la réponse EOT37U_INUIT.

Lorsque les recensés habitaient une réserve indienne, qu'ils avaient une langue maternelle autochtone, anglaise ou française ou les deux, et que la question sur l'origine ethnique avait été laissée en blanc, on validait alors la réponse ETO39U_INDIEN D'AMÉRIQUE DU NORD. On a procédé de cette façon afin d'éviter qu'on choisisse un professeur ou un prêtre non autochtone résidant sur la réserve à titre d'enregistrement donneur dans le cadre de la phase d'imputation selon la méthode dite du "hot-deck".

5. **Attribution au sein de la famille**

La dernière étape de la phase avant imputation a consisté à attribuer des réponses aux enfants vivant au sein d'une famille de recensement dont une réponse avait été fournie pour au moins un enfant. Il arrive parfois que la personne qui remplit la formule de recensement oublie de répondre à toutes les questions pour les enfants plus jeunes de la famille.

Étant donné que l'origine ethnique constitue une caractéristique imputée, il a été décidé d'attribuer aux enfants d'une famille l'origine du premier enfant qui les précède ayant indiqué une réponse. On pouvait de cette façon tenir compte des différences au sein des familles mixtes ou mélangées. Ainsi, au sein d'une famille mélangée, l'enfant le plus vieux pourrait être d'origine allemande et irlandaise, le deuxième enfant pourrait être d'origine allemande et chinoise, et l'origine ethnique du troisième pourrait ne pas être indiquée. En pareil cas, on attribuerait à ce troisième enfant l'origine du premier enfant qui le précède, soit Allemand et Chinois dans ce cas-ci.

6. **Résultats avant imputation**

Une fois la phase de traitement avant imputation terminée, il restait les types d'enregistrements suivants :

i) Un groupe de BONS enregistrements dont les réponses sont compatibles (Autochtone/Sud-asiatique) et pour lesquels tous les membres de la famille ont fourni une réponse à la question sur l'origine ethnique.

ii) Un deuxième groupe comprenant la réponse en blanc de l'époux ou de l'épouse ou des deux, et la réponse en blanc du parent unique d'une famille de recensement dont tous les enfants ont fourni des réponses.

iii) Un troisième groupe composé uniquement d'enregistrements en blanc où tous les membres de la famille de recensement ont laissé la réponse en blanc. Sont aussi inclus dans ce groupe les personnes hors famille de recensement ayant laissé la réponse en blanc.

iv) En outre, toutes les réponses répétitives en toutes lettres ont été éliminées. On a trié les réponses en toutes lettres de manière que la première soit toujours ETO40U, la deuxième ETO41U et la troisième ETO42U. Dans le cas de BONS enregistrements, on inscrivait V_BLANK dans les espaces réservés aux réponses en toutes lettres. Cette mesure avait pour objet d'éviter, au cours de la phase d'imputation, qu'on considère l'enregistrement comme une non-réponse parce les origines ethniques ne figuraient pas dans les espaces destinés aux réponses en toutes lettres.

v) Par ailleurs, les réponses cochées ont aussi été transférées à la variable ETMARK. Celle-ci sert à résumer de façon numérique toutes les combinaisons possibles de réponses cochées.

VII. IMPUTATION

Dans le cadre du traitement des données du recensement, l'imputation a pour objet de trouver, pour toute réponse en blanc (non-réponse), un enregistrement donneur dont les caractéristiques ressemblent le plus possible à celles du receveur. Cette opération a été accomplie selon une méthode déterministe au cours de la phase avant imputation, alors qu'on a attribué aux enfants dont les réponses avaient été laissées en blanc les réponses des enfants de mêmes parents.

Afin de fournir une origine ethnique aux membres adultes d'une famille de recensement ayant laissé une réponse en blanc (époux, épouses, parents seuls) et aux personnes hors famille de recensement, l'ordinateur a imputé une réponse au moyen de la méthode dite du "hot deck". Les critères qui ont influé sur l'imputation des origines ethniques sont la langue (maternelle) du donneur et du receveur, le type de subdivision de recensement, l'âge et le sexe.

La langue maternelle a constitué le critère d'appariement obligatoire. Ainsi, le recensé n'ayant pas indiqué d'origine ethnique et dont la langue maternelle est le grec doit correspondre à un donneur dont le langue maternelle est aussi le grec.

Le sexe, l'âge et le type de subdivision de recensement constituaient des critères d'appariement non obligatoires. On pouvait appliquer moins rigoureusement ces critères lorsque la condition de la langue maternelle était remplie et qu'on ne parvenait pas à trouver un donneur.

La recherche d'un donneur convenable s'étendait sur 50 enregistrements d'une base de données (Est, Québec, Ontario, Ouest et 2C). Lorsqu'on ne parvenait pas à trouver un donneur, on attribuait alors une origine ethnique par défaut.

La stratégie d'imputation utilisée en 1986 avait le même objectif que la stratégie de traitement employée en 1981. Toutefois, contrairement à 1981, on n'avait pas défini au préalable les réponses sur l'origine ethnique du donneur qui étaient acceptables quant à la restriction portant sur la langue maternelle.

Contrairement à 1981, des origines ethniques multiples ont été imputées en 1986. Le système de traitement SPIDER fonctionne selon le principe voulant qu'on effectue le moins de changements possible. Par conséquent, celui-ci recherche les enregistrements donneurs comportant une réponse simple à la question sur l'origine ethnique, puisque ce genre de réponses ne nécessite le transfert que d'un seul champ d'un enregistrement à l'autre. On a pu surmonter ce problème technique en 1986.

On peut voir au tableau 7 le nombre d'enregistrements auxquels on a imputé des réponses au moyen de la méthode dite du "hot deck" et de la méthode par défaut en 1986. Environ cinq enregistrements ont fait l'objet d'une imputation par défaut en 1986 et cette situation s'est présentée dans les Territoires du Nord-Ouest.

TABLEAU 7: Origine ethnique par indicateur de traitement, données de contrôle et d'imputation non pondérées, Canada, 1986

		%
Population totale	5,244,430	100.0% *
Aucune imputation	4,163,185	79.4%
Changement avant imputation(1)	9,455	0.2%
Vérification Autochtone/ Sud-asiatique(2)	939,520	17.9%
Attribution de la valeur Autochtone(3)	17,015	0.3%
Attribution au sein de la famille avant imputation	15,390	0.3%
Attribution au sein de la famille après imputation	22,270	0.4%
Méthode par défaut	5	0.0%
Méthode dite du hot deck	77,595	1.5%

* En raison des valeurs arrondies, le total n'égale pas 100%.

(1) Le nombre total d'enregistrements a été modifié à cause de codes pseudo-religieux, du dernier rappel du groupe Noir, des répétitions et du tri.

(2) Nombre total d'enregistrements vérifiés quant à une éventuelle incompatibilité Autochtone/Sud-asiatique.

(3) Nombre total d'enregistrements auxquels on a attribué une réponse Autochtone parce que les membres de la réserve n'ont pas participé au recensement. Les réponses des recensés demeurant sur une réserve dont les membres ont participé en partie seulement ont fait l'objet d'un contrôle et d'une imputation, mais n'ont pas été consignées dans la base de données d'extraction, ce qui explique le degré élevé d'attribution sur les réserves.

Source: Statistique Canada, données de contrôle et imputation non publiées.

VIII. RÉSULTATS APRÈS IMPUTATION

Après les phases "avant imputation" et "imputation" du traitement, il restait deux genres de profils de réponse :

i) familles de recensement et personnes hors famille de recensement avec des réponses complètes;

ii) familles de recensement dont tous les enfants présentent des non-réponses.

La phase après imputation avait pour fonction première d'obtenir des réponses pour ces enfants.

La deuxième fonction de la phase après imputation consistait en une vérification finale des réponses Autochtone et Sud-asiatique visant à s'assurer que des incompatibilités n'avaient pas fait l'objet d'une attribution ou d'une imputation par inadvertance.

La troisième fonction de la phase après imputation consistait à créer les variables ETOSING, ETO123 et ABRES de la base de données d'extraction.

1. Attribution des réponses des parents aux enfants ayant des réponses en blanc

Dans le cadre de la phase avant imputation, on avait attribué les origines des enfants plus vieux ayant les mêmes parents aux enfants de la même famille pour lesquels les réponses avaient été laissées en blanc. Il n'y avait donc pas, à la phase après calcul, de famille de recensement dont les enfants présentaient des réponses partielles. Si l'on suppose que les origines ethniques d'un enfant devraient correspondre à la somme des origines de leurs parents, il semblait plutôt logique d'attribuer les origines des parents aux enfants de la famille de recensement qui constituaient des non-réponses.

Il est clair que cette démarche n'est pas valable dans le cas d'une famille mélangée ou adoptive. Par ailleurs, il n'existait aucun moyen de déterminer si l'enfant était réellement l'enfant naturel des parents avec lesquels il habitait. On a donc décidé de traiter ces enfants de familles de recensement comme étant les enfants naturels des parents.

L'attribution a été effectuée de la façon énoncée ci-après.

a) Toutes les réponses cochées du père et de la mère ont été attribuées aux enfants.

b) Dans le cas de familles monoparentales, on a attribué aux enfants toutes les origines ethniques du parent seul avec lequel ils vivaient, y compris les réponses cochées et les réponses en toutes lettres.

c) Dans le cas de familles ayant deux parents, le transfert des réponses en toutes lettres était fonction du nombre de réponses identiques.

<u>Trois réponses en toutes lettres identiques</u>
Lorsque les deux parents avaient des réponses identiques, on ne transférait aux enfants que celles d'un seul d'entre eux.

<u>Deux réponses en toutes lettres identiques</u>
Lorsqu'il y avait deux réponses identiques, les deux entrées étaient transférées. La troisième réponse en toutes lettres était choisie au hasard parmi celles fournies par l'un des parents.

Une réponse en toutes lettres identique
Lorsqu'il y avait une seule réponse identique, on en faisait l'attribution. Quant aux autres réponses en toutes lettres, on en choisissait une première non identique, puis on se servait des réponses de l'autre parent pour choisir le groupe non identique suivant.

Aucune réponse en toutes lettres identique
Lorsqu'il n'y avait aucune origine identique, on choisissait un des parents pour la première réponse, puis on utilisait la première entrée du deuxième parent pour la deuxième réponse en toutes lettres de l'enfant. Enfin, on se servait de la deuxième réponse du premier parent pour la troisième réponse de l'enfant. Des redressements ont été effectués en fonction du nombre de réponses en toutes lettres fournies par chaque parent.

2. **Dernière vérification des origines autochtones et sud-asiatiques**

Les réponses Autochtone et Sud-asiatique ont été vérifiées afin d'assurer l'élimination de toute incompatibilité engendrée lors de l'imputation ou de l'attribution. On a contrôlé la langue maternelle des réponses Autochtone et seules les indications de l'anglais, du français, de l'anglais et du français, ou d'une langue autochtone ont été acceptées. On s'est aussi assuré qu'aucun enregistrement ne faisait état d'origines à la fois autochtone et sud-asiatique.

3. **Variables d'extraction**

La dernière phase du dépouillement a consisté à créer trois variables d'extraction, soit ETO123, ETOSING et ABRES.

a) ET0123

Cette variable servait à identifier le profil de chaque réponse du recensé et à grouper celle-ci dans la catégorie simple ou multiple. La variable permettait aux chercheurs de combiner les origines tout en dénombrant les recensés au lieu des réponses.

b) ETOSING

La variable dérivée ETOSING servait à illustrer les réponses simples pour l'ensemble des 105 groupes ethniques du recensement. Elle permettait aussi de grouper les réponses multiples en fonction des origines britanniques, françaises et autres.

Cette variable est utile parce qu'elle permet aux utilisateurs de présenter les origines ethniques en fonction des régions géographiques et d'établir des comparaisons entre les secteurs sans risquer de dénombrer deux fois les recensés.

c) ABRES

La variable d'extraction ABRES servait à identifier les recensés autochtones. Elle a été utilisée dans d'autres domaines spécialisés au cours du traitement des variables du recensement.

4. **Base de données de 1986**

Il est possible d'utiliser les variables ETOSING et ETO123, et la combinaison des 15 variables logiques et de trois variables en toutes lettres pour obtenir des données sur les groupes ethniques au Canada. On trouvera à l'annexe B une liste des publications du recensement de 1986 qui renferment des données sur l'origine ethnique.

IX. LACUNES DES DONNÉES

1. Données sur l'origine autochtone

Dans le cadre du traitement des données sur l'origine ethnique autochtone de 1986, on s'est servi de la langue maternelle pour vérifier les réponses Autochtone. Dans le cas de certaines variables soumises au traitement après la variable de l'origine ethnique, on a utilisé la variable ABRES pour vérifier ou stratifier les réponses. Ainsi, dans le cadre du traitement des données sur l'immigration et le lieu de naissance, on a utilisé la variable ABRES pour vérifier le lieu de naissance des recensés autochtones et maintenir les restrictions imposées lors du traitement des données sur l'origine ethnique. En outre, on s'est aussi servi de la variable ABRES aux fins du traitement des données relatives au revenu.

On n'a pas utilisé le même genre de stratégie pour le traitement de la variable "Langue parlée à la maison". L'établissement d'un tableau croisé sur l'origine ethnique en fonction de la langue parlée à la maison fait ressortir des incompatibilités au niveau de la langue parlée à la maison pour les autochtones ayant fourni des réponses simples. Le tableau 8 illustre cette anomalie à l'aide de données pondérées du recensement de 1986.

TABLEAU 8: Réponses "Autochtone" selon la langue parlée à la maison, et la langue maternelle, recensement du Canada de 1986, données-échantillon de 20%

	Langue parlée à la maison	Langue maternelle
Population totale	711,720	711,720
Réponses simples	655,210	669,745
Anglais	514,215	480,875
Français	47,560	56,555
Langue non officielle	93,435	132,315
Autochtone	93,195	132,320
Espagnol	15	-
Autres langues européennes	155	-
Asiatique	65	-
Réponses multiples	56,515	41,975

Sources: Profil des minorités visibles et des autochtones, recensement de 1986, échantillon de 20%, janvier 1990.
Données sur l'origine ethnique provenant de la base de données d'extraction 2B.

Une autre lacune de la stratégie ethnique a consisté à mettre l'accent sur les réponses Autochtone en tant que source d'erreurs. On peut voir à l'annexe D que le mauvais codage soit de la langue maternelle ou des données ethniques entraînait des erreurs dans les données sur l'origine autochtone. On aurait pu résoudre ce problème en 1986 en éliminant toutes les réponses ethniques autres que l'origine autochtone pour les recensés ayant une langue maternelle autochtone. Il s'agit peut-être d'une solution draconienne, mais on aurait pu éliminer les erreurs évidentes dans les réponses à la question sur l'origine ethnique, dans le cas de plusieurs langues maternelles.

Malheureusement, la langue maternelle n'est pas toujours exacte et l'origine ethnique n'est pas toujours fausse. Toutefois, étant donné que la langue maternelle est traitée en premier, il n'est pas possible de changer une valeur mal codée ou mal imputée pour cette variable. En outre, la langue maternelle constitue une variable du questionnaire 2A et il n'était pas permis en 1986 de faire un contrôle croisé entre les données des questionnaires 2A et 2B. Il a donc été décidé d'accepter ou de rejeter la réponse à la question sur la langue

maternelle sans tenir compte des caractéristiques indiquées dans le questionnaire 2B qui auraient pu contredire la langue maternelle imputée ou attribuée.

Par ailleurs, il importe de garder la situation en perspective, car la marge d'erreur était d'ordinaire très mince, et il y avait bien souvent en jeu moins de 50 recensés. Par exemple, 50 recensés pondérés correspondent à environ 10 recensés ayant reçu un questionnaire 2B. Par conséquent, lorsqu'il y a des erreurs de codage ou d'imputation, il en résulte que deux à trois ménages sont mal codés ou mal imputés.

Il existe un autre point qu'il faut mentionner au sujet des données de 1986 relatives à l'origine autochtone. Malgré que ces données ne présentent pas les lacunes enregistrées en 1981, on a constaté un problème lié à la couverture. On estime qu'environ 45,000 membres de 136 bandes indiennes et établissements indiens ont refusé de participer au recensement de 1986. Il s'agit d'une situation inquiétante puisque la situation enregistrée en 1986 constitue une hausse considérable par rapport aux 5,000 autochtones qui avaient refusé de participer en 1981.

On peut voir à l'annexe C une liste des réserves et une estimation des populations manquantes.

2. <u>Erreurs de codage</u>

Comme il a déjà été mentionné, des réponses erronées ont été introduites en matière de langue maternelle, de langue parlée à la maison et d'origine ethnique durant la phase de codage manuel. Les problèmes ont été décelés au cours de séances d'observation restreintes sur le terrain par des agents spécialisés. Il n'a été possible d'évaluer l'ampleur des erreurs de codage qu'une fois le dépouillement terminé.

On a remarqué que les codeurs manuels n'utilisaient parfois pas la bonne section du Cahier des codes - population pour coder les variables de langue et d'origine ethnique. Il en a résulté que des codes pour l'origine ethnique ont servi aux entrées relatives à la langue, et vice versa.

D'autres erreurs sont survenues lorsque les codeurs ont pris certaines libertés avec l'orthographe et ont confondu les réponses. Ces erreurs ont été remarquées par les agents spécialisés et ont nécessité un nouveau codage des boîtes de SD.

Avant la diffusion des données sur l'origine ethnique de 1986, on a découvert que deux groupes ethniques avaient été si mal codés qu'ils ont dû être supprimés de la base de données d'extraction. Par suite d'une vérification des groupes Franco-Manitobain et Franco-Ontarien selon la langue maternelle, on a constaté que les deux groupes ethniques présentaient un degré très faible de recensés de langue maternelle française et un degré élevé de recensés de langue maternelle anglaise, suédoise et norvégienne. Il s'agit d'une situation à laquelle on ne s'attendait pas.

Après une vérification plus poussée des questionnaires réels, on a constaté que les recensés avaient bel et bien indiqué une origine suédoise ou norvégienne. Toutefois, les codeurs avaient utilisé les codes des langues maternelles suédoise et norvégienne pour les entrées ethniques. Malheureusement, les numéros de code de langue maternelle correspondaient aux codes d'origine ethnique des groupes Franco-manitobain et Franco-Ontarien.

Il a été décidé de fusionner ces deux codes ethniques avec les groupes ethniques Suédois et Norvégien, et de laisser tomber les valeurs des groupes Franco-manitobain et Franco-Ontarien.

Les groupes Franco-manitobain et Franco-Ontarien ont constitué les cas les plus flagrants d'erreurs de codage. Les utilisateurs des données sur l'origine ethnique, surtout dans les petites régions géographiques, peuvent aussi constater les anomalies suivantes :

i) des entrées "Arabe" ont été codées comme "Péruvien";

ii) des entrées "Tchèque" ont été codées comme "Portoricain".

En 1991, le codage automatisé remplacera le codage manuel des variables culturelles. On devrait ainsi réduire le nombre global d'erreurs introduites lors du codage. On s'attend que la qualité des données culturelles s'améliore, surtout dans les petites régions géographiques, puisque les bizarreries liées au codage qui sont présentées à l'annexe D ne se répéteront pas en 1991.

RÉFÉRENCES

Boxhill, W.O., 1981 Census Data on the Native Peoples of Canada, Canadian Statistical Review. Février 1985, pp. vi-xix.

Boxhill, W.O., Guide du recensement de 1981 sur l'origine ethnique N° 99-953 au catalogue, 1986.

Hagey, J., Data Quality Notes on Question 7 & (Aboriginal Status), Statistique Canada, juillet 1987.

ANNEXE A

GROUPES ETHNIQUES AU STADE DU MONTAGE DES DONNÉES SUR LA BASE

Les valeurs de ETO25 à ETO39 correspondent aux cases à cocher indiquées dans la question sur l'origine ethnique de 1986.

Les valeurs de ETO40, ETO41 et ETO42 renvoient aux trois espaces prévus pour les réponses en toutes lettres dans la question sur l'origine ethnique de 1986.

Les valeurs de ETO40I, par exemple, renvoient aux réponses en toutes lettres codées dans le premier espace, et les données sont au stade du montage des données sur la base ou à la phase avant imputation.

Tableau 1: Répartition des origines ethniques, variables ETO40I, ETO41I et ETO42I, Recensement de 1986
Données non pondérées et non arrondies, C et I, Fusion 2B

ORIGINE*	ETO40I	ETO41I	ETO42I	TOTAL DES RÉPONSES EN TOUTES LETTRES	% ETO40I DU TOTAL	% ETO41I DU TOTAL	% ETO42I DU TOTAL
TOTAL	5,244,429	5,244,429	5,244,429	—	—	—	—
A_BLANK	4,580,976	5,193,014	5,238,399	—	—	—	—
B004_BRITISH_NIE	425	69	27	522	81.42%	13.22%	5.17%
B005_OT_BRITISH	907	137	14	1,058	85.73%	12.95%	1.32%
B006_WELSH	27,276	2,391	316	29,984	90.97%	7.97%	1.05%
C008_ACADIAN	1,645	37	6	1,690	97.34%	2.19%	0.36%
C009_FRANCO_MAN	566	62	4	632	89.56%	9.81%	0.63%
C010_FRANCO_ONT	518	96	5	619	83.68%	15.51%	0.81%
C011_QUÉBÉCOIS	748	44	3	796	93.97%	5.53%	0.38%
C012_FRENCH_CAN	445	50	7	502	88.65%	9.96%	1.39%
D016_AMERIND_NIE	29,118	2,343	363	31,834	91.47%	7.36%	1.14%
E017_CANADIAN	22,116	1,295	241	23,656	93.49%	5.47%	1.02%
F019_AMERICAN	3,349	1,164	217	4,732	70.77%	24.60%	4.59%
G070_ARGENTINIAN	434	58	5	497	87.32%	11.67%	1.01%
G071_BRAZILIAN	507	145	20	672	75.45%	21.58%	2.98%
G072_CHILEAN	1,762	141	10	1,912	92.15%	7.37%	0.52%
G073_ECUADORIAN	255	25	0	280	91.07%	8.93%	0.00%
G074_MEXICAN	1,369	218	22	1,610	85.03%	13.54%	1.37%
G075_OT_L_C_S_AM	3,355	486	63	3,905	85.92%	12.45%	1.61%
G076_PERUVIAN	722	70	13	805	89.69%	8.70%	1.61%
H020_CUBAN	173	47	6	226	76.55%	20.80%	2.65%
H021_HAITIAN	3,135	45	9	3,191	98.25%	1.41%	0.28%
H022_JAMAICAN	3,511	172	11	3,697	94.97%	4.65%	0.30%
H023_OT_CARI_NIE	364	54	18	436	83.49%	12.39%	4.13%
H024_PUERTO_RICO	185	29	2	216	85.65%	13.43%	0.93%
H025_W_IND_NIE	6,901	637	70	7,607	90.72%	8.37%	0.92%
INVALID	4,279	310	137	4,734	90.39%	6.55%	2.89%
I027_W_IND_BLACK	65	1	6	72	90.28%	1.39%	8.33%
I028_BLACK_AMER	15	2	0	17	88.24%	11.76%	0.00%
I029_CAN_BLACK	94	10	1	105	89.52%	9.52%	0.95%
I030_BLACK_NIE	61	3	4	68	89.71%	4.41%	5.88%
I031_AFRI_BLACK	1,254	139	31	1,427	87.88%	9.74%	2.17%
J032_OT_AFRI_NIE	1,968	244	29	2,246	87.62%	10.86%	1.29%
K033_BELGIAN	13,718	1,012	93	14,817	92.58%	6.83%	0.63%
K035_LUXEMBOURG	293	63	9	365	80.27%	17.26%	2.47%
K036_FINNISH	16,602	1,418	125	18,147	91.49%	7.81%	0.69%
K037_DANISH	21,386	1,920	196	23,500	91.00%	8.17%	0.83%
K038_ICELANDIC	10,406	835	88	11,334	91.81%	7.37%	0.78%
K039_NORWEGIAN	42,867	5,392	494	48,755	87.92%	11.06%	1.01%
K040_SWEDISH	35,179	5,404	449	41,039	85.72%	13.17%	1.09%
K041_SCANDI_NIE	6,016	341	40	6,393	94.10%	5.33%	0.63%
L042_AUSTRIAN	13,116	1,874	217	15,207	86.25%	12.32%	1.43%
L043_CZECH	7,005	657	75	7,737	90.54%	8.49%	0.97%
L044_CZECHSLOV	7,566	841	88	8,495	89.06%	9.90%	1.04%
L045_SLOVAK	4,984	329	26	5,339	93.35%	6.16%	0.49%
L048_HUNGARIAN_M	34,237	2,096	193	36,532	93.72%	5.74%	0.53%
L049_SWISS	11,382	863	84	12,330	92.31%	7.00%	0.68%
M050_ALBANIAN	236	31	2	269	87.73%	11.52%	0.74%
M051_BULGAR	1,051	126	14	1,191	88.25%	10.58%	1.18%
M052_CROATIAN	8,053	345	35	8,432	95.51%	4.09%	0.42%
M053_SERBIAN	2,230	210	14	2,454	90.87%	8.56%	0.57%
M054_SLOVENIAN	1,406	145	8	1,559	90.19%	9.30%	0.51%
M055_YUGOSL_NIE	15,067	1,140	94	16,304	92.41%	6.99%	0.58%
M056_MACEDONIAN	2,822	446	27	3,296	85.62%	13.53%	0.82%

Tableau 1: Répartition des origines ethniques, variables ETO40I, ETO41I et ETO42I, Recensement de 1986
Données non pondérées et non arrondies, C et I, Fusion 2B – suite

ORIGINE*	ETO40I	ETO41I	ETO42I	TOTAL DES RÉPONSES EN TOUTES LETTRES	% ETO40I DU TOTAL	% ETO41I DU TOTAL	% ETO42I DU TOTAL
M057_GREEK	32,866	666	145	33,677	97.59%	1.98%	0.43%
M059_MALTESE	4,475	119	13	4,607	97.13%	2.58%	0.28%
M060_PORTUGUESE	43,839	861	109	44,806	97.84%	1.92%	0.24%
M061_SPANISH	19,033	2,221	266	21,520	88.44%	10.32%	1.24%
M062_OT_EURO_NIE	1,140	203	40	1,383	82.43%	14.68%	2.89%
N063_ESTONIAN	3,633	262	29	3,924	92.58%	6.68%	0.74%
N064_LATVIAN	3,623	248	13	3,884	93.28%	6.39%	0.33%
N065_LITHUANIAN	4,864	308	39	5,213	93.31%	5.91%	0.75%
N066_BYELORUS	350	30	6	386	90.67%	7.77%	1.55%
N067_ROMANIAN	8,756	1,149	115	10,021	87.38%	11.47%	1.15%
N068_RUSSIAN	18,000	1,949	255	20,212	89.06%	9.64%	1.26%
P077_EGYPTIAN	2,739	168	32	2,939	93.19%	5.72%	1.09%
P078_LEBANESE	8,026	448	45	8,520	94.20%	5.26%	0.53%
P079_PALESTINIAN	260	32	7	299	86.96%	10.70%	2.34%
P080_SYRIAN	1,173	196	23	1,392	84.27%	14.08%	1.65%
P081_ARAB_NIE	6,025	453	73	6,552	91.96%	6.91%	1.11%
P082_ISRAELI	181	31	8	219	82.65%	14.16%	3.65%
P083_IRANIAN	2,819	124	26	2,967	95.01%	4.18%	0.88%
P084_TURK	1,270	154	19	1,442	88.07%	10.68%	1.32%
P085_ARMENIAN	4,936	198	20	5,154	95.77%	3.84%	0.39%
Q086_BENGALI	99	12	5	116	85.34%	10.34%	4.31%
Q087_GUJARATI	173	54	5	232	74.57%	23.28%	2.16%
Q088_PUNJABI	1,488	297	8	1,793	82.99%	16.56%	0.45%
O089_TAMIL	295	119	3	417	70.74%	28.54%	0.72%
O090_E_INDIA_NIE	46,403	1,723	204	48,330	96.01%	3.57%	0.42%
O091_BANGLAD_NIE	287	20	2	309	92.88%	6.47%	0.65%
O092_PAKIST_NIE	5,428	512	42	5,985	90.69%	8.55%	0.70%
O093_SRI_LAN_NIE	1,292	59	7	1,358	95.14%	4.34%	0.52%
O094_SINGHALESE	195	11	2	208	93.75%	5.29%	0.96%
R095_BURMESE	220	27	4	251	87.65%	10.76%	1.59%
R096_CAMBODIAN	2,133	56	1	2,190	97.40%	2.56%	0.05%
R097_LAOTIAN	2,065	46	0	2,111	97.82%	2.18%	0.00%
R098_THAI	519	50	6	575	90.26%	8.70%	1.04%
R099_VIETNAMESE	11,652	118	23	11,792	98.81%	1.00%	0.20%
R101_KOREAN	5,618	34	5	5,657	99.31%	0.60%	0.09%
R102_JAPANESE	10,271	249	34	10,557	97.29%	2.36%	0.32%
R103_MALAY	395	63	23	481	82.12%	13.10%	4.78%
R104_OT_ASIA_NIE	513	54	19	586	87.54%	9.22%	3.24%
S105_FIJIAN	1,348	155	3	1,506	89.51%	10.29%	0.20%
S106_FILIPINO	19,835	395	35	20,264	97.88%	1.95%	0.17%
S107_INDONESIAN	647	27	14	688	94.04%	3.92%	2.03%
S108_POLYNESIAN	117	19	4	140	83.57%	13.57%	2.86%
S109_AUST_N_ZEAL	1,457	233	28	1,718	84.81%	13.56%	1.63%
S110_OT_PACIFI_I	271	83	14	368	73.64%	22.55%	3.80%
T111_BUDDHIST	23	1	0	24	95.83%	4.17%	0.00%
T112_HINDU	921	120	10	1,051	87.63%	11.42%	0.95%
T113_SIKH	909	253	33	1,195	76.07%	21.17%	2.76%
T114_MUSLIM_ISL	716	212	37	965	74.20%	21.97%	3.83%
T116_DOUKHOBOR_F	280	58	3	341	82.11%	17.01%	0.88%
T117_HUTTERITE	1,327	51	79	1,457	91.08%	3.50%	5.42%
T118_MENNONITE	4,588	387	25	5,003	91.70%	7.74%	0.50%
T119_OT_RELI_GR	116	25	8	149	77.85%	16.78%	5.37%
U123_GREEK_CYPR	64	1	0	65	98.46%	1.54%	0.00%

Tableau 1: Répartition des origines ethniques, variables ETO40I, ETO41I et ETO42I, Recensement de 1986
Données non pondérées et non arrondies, C et I, Fusion 2B – fin

ORIGINE*	ETO40I	ETO41I	ETO42I	TOTAL DES RÉPONSES EN TOUTES LETTRES	% ETO40I DU TOTAL	% ETO41I DU TOTAL	% ETO42I DU TOTAL
U124_TURK_CYPR	0	0	0	0	---	---	---
U125_CYPRIOTE	86	33	1	120	71.67%	27.50%	0.83%
V555_OTHER_NIE	286	3	2	291	98.28%	1.03%	0.69%
W888_NONE	256	16	18	290	88.28%	5.52%	6.21%
Y000_MAR_OF_C_B	8	7	7	22	36.36%	31.82%	31.82%
Z120_EXTR_CODE	0	0	0	0	---	---	---
ALL OTHER	0	0	0	0	---	---	---
TOTAL (B004 A TOUS LES AUTRES	663,453	51,415	6,030	720,965	92.02%	7.13%	0.84%

*Nota: A cette étape, les valeurs sur la base de données du contrôle et imputation sont identifiées à l'aide de ces abbréviations seulement.

ANNEXE B

LISTE DES PUBLICATIONS DE STATISTIQUE CANADA RENFERMANT DES DONNÉES SUR L'ORIGINE ETHNIQUE DU RECENSEMENT DE 1986

N° au catalogue	Titre ou sujet
93-109	Origine ethnique, immigration et citoyenneté
93-156	Régions métropolitaines de recensement
93-154	Profil des groupes ethniques
93-155	Profil de la population immigrante
98-132	Diversité ethnique au Canada
99-101E/F	Dictionnaire
99-104E/F	Le recensement en bref
98-101 à 98-112	Série d'atlas métropolitains
93-114	Revenu total des particuliers
93-118	Revenu de la famille: familles économiques
93-153	Rétention et transfert linguistiques
93-157	Les Canadiens et leurs professions: un profil
94-101 à 94-124	Divisions de recensement
94-125, 94-126, 94-133 et 94-134	Circonscriptions électorales fédérales
94-127 et 94-128	Régions métropolitaines et agglomérations de recensement
95-101 à 95-174	Secteurs de recensement
94-129 et 94-130	Régions urbaines et rurales
94-131	Régions économiques de l'Enquête sur la population active
EC86B01	Tableaux sommaires de base

ANNEXE C

Population et logements privés occupés illustrant les estimations relatives aux réserves indiennes et aux établissements indiens dénombrés de façon incomplète, pour l'ensemble du Canada, les provinces et les territoires, 1986

	À l'exclusion des réserves indiennes et des établissements indiens dénombrés de façon incomplète		Estimation relatives aux réserves indiennes et aux établissements indiens dénombrés de façon incomplète		Y compris les réserves indiennes et les établissements indiens dénombrés de façon imcomplète	
	Population	Logements privés occupés	Population	Logements privés occupés	Population	Logements privés occupés
CANADA	25,309,331	9,046,933	44,733	10,600	25,354,064	9,057,533
Terre-Neuve	568,349	159,917	-	-	568,349	159,917
Île-du-Prince-Édouard	126,646	40,872	-	-	126,646	40,872
Nouvelle-Écosse	873,176	297,224	23	6	873,199	297,230
Nouveau-Brunswick	709,442	232,701	980	271	710,422	232,972
Québec	6,532,461	2,370,889	7,815	1,582	6,540,276	2,372,471
Ontario	9,101,694	3,243,752	11,821	3,112	9,113,515	3,246,864
Manitoba	1,063,016	384,324	8,216	1,673	1,071,232	385,997
Saskatchewan	1,009,613	360,467	585	123	1,010,198	360,590
Alberta	2,365,825	840,527	9,453	1,949	2,375,278	842,476
Colombie-Britannique	2,883,367	1,094,217	5,840	1,884	2,889,207	1,096,101
Yukon	23,504	8,143	-	-	23,504	8,143
Territoires du Nord-Ouest	52,238	13,900	-	-	52,238	13,900

(1) Comprend tous les logements privés occupés par des résidents habituels ainsi que les logements privés occupés uniquement par des résidents étrangers et (ou) temporaires.

ANNEXE D

ERREURS DE CODAGE RELATIVES À LA LANGUE MATERNELLE ET À L'ORIGINE ETHNIQUE

Langue maternelle	Origine ethnique	Nombre de cas
Arménien	Luxembourgeois	45
Tchèque	Portoricain	100
Serbe	Pendjabi	65
Croate	Indien de l'Inde, n.c.a.	85
Arabe	Péruvien	320
Persan	Islandais	60
Japonais	Suisse	75
Khmer	Iranien	65
Islandais	Acadien	20
Bengali	Norvégien	100
Pendjabi	Finlandais	40
Ourdou	Tchèque	35
Singhalais	Suédois	75
Coréen	Albanais	25
Chillock	Russe	50
Micmac	Yougoslave, n.c.a.	90
Slovaque	Autres Antillaises, n.c.a.	85
Yougoslave, n.c.a.	Autres caraïbes, n.c.a.	100
Letton	Indien de l'Inde, n.c.a.	75
Ojibway	Croate	25

Codes de 1986 pour la langue maternelle, la langue parlée à la maison et l'origine ethnique

CODE	LANGUE MATERNELLE	LANGUE PARLÉE À LA MAISON	ORIGINE ETHNIQUE
001	Portugais	Portugais	
002	Espagnol	Espagnol	
003	Roumain	Roumain	
004	Hollandais (Néerlandais)	Hollandais (Néerlandais)	Britannique, n.c.a.
005	Flamand	Flamand	Autres Britanniques
006	Frison	Frison	Gallois
007	Danois	Danois	
008	Islandais	Islandais	Acadien
009	Norvégien	Norvégien	Franco-Manitobain
010	Suédois	Suédois	Franco-Ontarien
011	Yiddish	Yiddish	Québécois
012	Alsacien	Alsacien	Canadien français
013	Gaélique	Gaélique	
014	Gallois	Gallois	
015	Irlandais	Irlandais	
016	Écossais	Écossais	Amérindien, n.c.a.
017	Autres langues celtiques	Autres langues celtiques	Canadien
018	Russe	Russe	
019	Biélorusse	Biélorusse	Américain
020	Bulgare	Bulgare	
021	Serbo-croate	Serbo-croate	Haïtien
022	Slovène	Slovène	Jamaïquain

CODE	LANGUE MATERNELLE	LANGUE PARLÉE À LA MAISON	ORIGINE ETHNIQUE
023	Yougoslave, n.c.a.	Yougoslave, n.c.a.	Autres caraïbes
024	Tchèque	Tchèque	Portoricain
025	Slovaque	Slovaque	Antillais, n.c.a. Français *
026	Macédonien	Macédonien	- Anglais *
027	Anglais *	Polonais	Noir antillais Irlandais *
028	Français *	Autres langues slaves	Noir américain Écossais *
029	Italien *	Grec	Noir canadien Allemand *
030	Allemand *	Arménien	Noir, n.c.a. Italien *
031	Ukrainien *	Letton	Noir africain Ukrainien *
032	Polonais	Lithuanien	Autres africains, n.c.a. Hollandais (Néerlandais) *
033	Autres langues slaves	Iranien	Belge Chinois *
034	Grec	Bengali	- Juif *
035	Arménien	Singhalais	Luxembourgeois Polonais *
036	Letton	Hindi	Finlandais Noir *
037	Lithuanien	Pendjabi	Danois Inuit *
038	Iranien	Ourdou	Islandais Indien d'Amérique du Nord *

CODE	LANGUE MATERNELLE	LANGUE PARLÉE À LA MAISON	ORIGINE ETHNIQUE
039	Bengali	Autres langues indo-pakistanaises	Norvégien Métis *
040	Singhalais	Langues turques	Suédois
041	Hindi	Estonien	Scandinave, n.c.a.
042	Pendjabi	Finlandais	Autrichien
043	Ourdou	Anglais *	Tchèque
044	Autres langues indo-pakistanaises	Français *	Tchécoslovaque
045	Langues turques	Italien *	Slovaque
046	Estonien	Chinois *	-
047	Finlandais	Allemand *	-
048	Hongrois	Hongrois	Hongrois
049	Japonais	Japonais	Suisse
050	Coréen	Coréen	Albanais
051	Cri	Cri	Bulgare
052	Ojibway	Ojibway	Croate
053	Pied-Noir	Pied-Noir	Serbe
054	Malécite	Malécite	Slovène
055	Micmac	Micmac	Yougoslave, n.c.a.
056	Montagnais-Naskapi	Montagnais-Naskapi	Macédonien
057	Autres langues algonquines	Autres langues algonquines	Grec
058	Chipewyan	Chipewyan	-
059	Esclave	Esclave	Maltais
060	Porteur	Porteur	Portugais

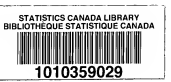
CODE	LANGUE MATERNELLE	LANGUE PARLÉE À LA MAISON	ORIGINE ETHNIQUE
061	Autres langues athapascanes	Autres langues athapascanes	Espagnol
062	Haida	Haida	Autres européens, n.c.a.
063	Iroquois	Iroquois	Estonien
064	Kutenai	Kutenai	Letton
065	Langues salishennes	Langues salishennes	Lithuanien
066	Sioux (Dakota)	Sioux (Dakota)	Biélorusse
067	Tlingit	Tlingit	Roumain
068	Chillock	Chillock	Russe
069	Tsimshian	Tsimshian	-
070	Langues wakashanes	Langues Wakashanes	Argentin
071	Autres langues amérindiennes	Autres langues amérindiennes	Brésilien
072	Inuktitut	Inuktitut	Chilien
073	Malayalam	Malayalam	Équatorien
074	Tamoul	Tamoul	Mexicain
075	Telougou	Telougou	Autres origines de l'Amérique latine, centrale et du Sud
076	Arabe	Arabe	Péruvien
077	Hébreu	Hébreu	Égyptien
078	Maltais	Maltais	Libanais
079	Autres langues sémitiques	Autres langues sémitiques	Palestinien
080	Thaïlandais	Thaïlandais	Syrien
081	Vietnamien	Vietnamien	Arabe, n.c.a.

CODE	LANGUE MATERNELLE	LANGUE PARLÉE À LA MAISON	ORIGINE ETHNIQUE
082	Autres langues asiatiques	Autres langues asiatiques	Israélien
083	Khmer	Khmer	Iranien
084	Malais	Malais	Turc
085	Pilipino	Pilipino	Arménien
086	Tagalog	Tagalog	Bengali
087	Autres langues malayo-polynésiennes	Autres langues malayo-polynésiennes	Gujarati
088	Swahili	Swahili	Pendjabi
089	Autre bantou	Autre bantou	Tamil
090	Autres langues nigéro-congolaises	Autres langues nigéro-congolaises	Indien de l'Inde, n.c.a.
091	Autres langues africaines	Autres langues africaines	Bangladeshi, n.c.a.
094	Chinois	-	Cingalais
096	Autres	Autres	Cambodgien
097	Créole	Créole	Laotien
098	Belge	Belge	Thaïlandais
100	Mohawk	Mohawk	-
101	Luxembourgeois	Luxembourgeois	Coréen
102	Scandinave	Scandinave	Japonais
103	Suisse	Suisse	Malais
104	Kutchin (loucheux)	Kutchin (loucheux)	Autres Asiatiques, n.c.a.
105	Peau-de-lièvre	Peau-de-lièvre	Fidjien
106	Flanc-de-chien	Flanc-de-chien	Philippin
107	Yellowknife	Yellowknife	Indonésien

CODE	LANGUE MATERNELLE	LANGUE PARLÉE À LA MAISON	ORIGINE ETHNIQUE
108	Nahani	Nahani	Polynésien
109	Tahltan	Tahltan	Australien/Néo-zélandais
110	Chilcotin	Chilcotin	Autres origines des îles du Pacifique
111	Tutchone	Tutchone	Bouddhiste

* Correspond à une case à cocher dans le questionnaire.

c.3


STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA
1010359029



DATE DUE
